

Nombre de
Conseillers :
en exercice :
présents :
votants :

L'an deux mille vingt six
le : vingt-deux mars
le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2026

OBJET :

**ÉLECTION DES
ADJOINTS SOUS LA
PRÉSIDENCE DU
MAIRE ÉLU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment
l'article
L.2122-7-2,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste conduite par : Philippe ARDHUIN pour que « Simiane Avance »

- 1 – Dominique VALOIS
- 2 – Robert CANAMAS
- 3 – Anna GAGLIARDI
- 4 – Léonard BALDOCCHI
- 5 – Jennifer PALOMBE
- 6 – Jean-Michel CASTAGNETTI
- 7 – Marina BARRESI
- 8 – Hervé SEREKIAN

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

**Publié ou Notifié
le :** 26/03/2026

Aucune autre liste n'a été déposée. (à rayer si besoin)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Électoral) : 0
- d- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Électoral) : 5
- e- Nombre de suffrages exprimés (b – c – d) : 23
- f- Majorité absolue : 12

La liste conduite par Philippe ARDHUIN pour que « Simiane Avance » a obtenu : 23, vingt-trois voix (*préciser le nombre en chiffres et toutes lettres*)

La liste conduite par Philippe ARDHUIN pour que « Simiane Avance », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés en qualité d'adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau :

- 1 – Dominique VALOIS
- 2 – Robert CANAMAS
- 3 – Anna GAGLIARDI
- 4 – Léonard BALDOCCHI
- 5 – Jennifer PALOMBE
- 6 – Jean-Michel CASTAGNETTI
- 7 – Marina BARRESI
- 8 – Hervé SEREKIAN

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

POUR : 23

BLANCS : 5

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

